



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 6 FEVRIER 2024 ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Adoption du Budget Primitif

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	10

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni le six février deux mille vingt-quatre sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Étaient présents :

Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Yvon LEVECQ, Madame Mélissa VARCHOSAZ, représentant le Conseil Municipal

Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Julie EBMEYER, Monsieur Frédéric DUPONT, Madame Mélanie ROLLAND, administrateurs

Madame Anne SARLOTTE, Directrice d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés : Madame Martine ROUCHON par Madame Mélissa VARCHOSAZ

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20240206-1-DE
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LEVALLOIS

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, réuni en séance le 6 février 2024,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,
VU le débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2023,
VU le projet de budget proposé par la Présidente de la Caisse des Écoles,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'adopter le budget primitif de la Caisse des Écoles de Levallois pour l'exercice 2024, arrêté en équilibre :

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| ▪ En Section de Fonctionnement à | 3 800 000,00 € |
| ▪ En Section d'Investissement à | 277 000,00 € |

ARTICLE 2 : De voter le budget primitif de la Caisse des Écoles :

- au niveau du chapitre en section de fonctionnement
- au niveau du chapitre en section d'investissement

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,



Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles